

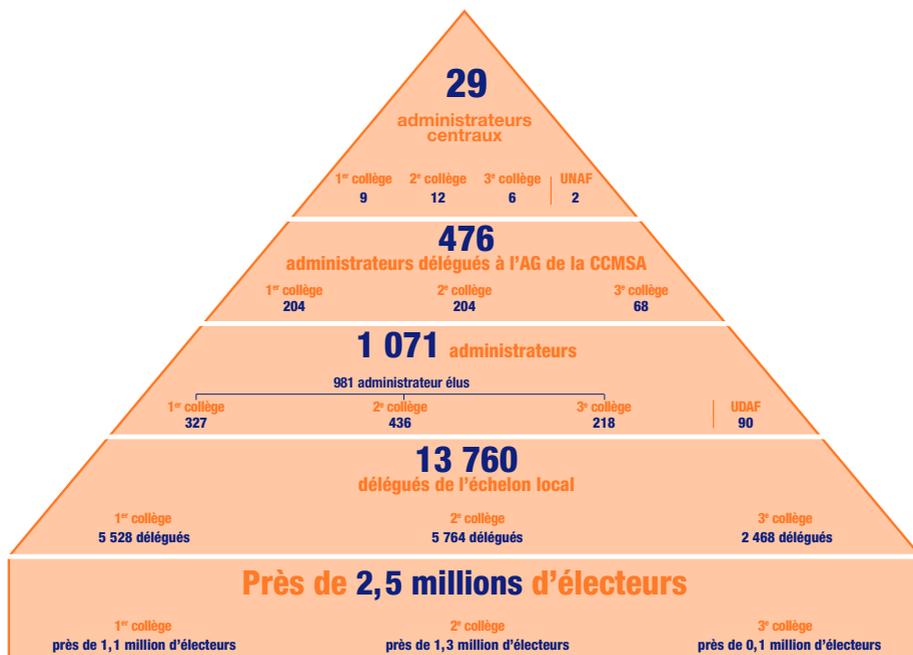


POURQUOI LES ÉLECTIONS À LA MSA

L'élection des délégués MSA

La Mutualité sociale agricole est l'unique organisme mutualiste de sécurité sociale avec un système d'élections organisées depuis 1949 tous les cinq ans. Les élections confèrent la légitimité aux délégués, élus de la MSA, pour représenter les adhérents, porter leurs besoins et faire évoluer la protection sociale agricole.

Une structure démocratique qui repose sur le canton



Les adhérents de chaque canton élisent leurs représentants

en fonction de leur collège :

- Collège 1 : exploitants
- Collège 2 : salariés
- Collège 3 : employeurs de main-d'œuvre

*UDAF/UNAF : les associations familiales désignent des administrateurs



L'essentiel & plus encore

Les enjeux du vote

- Confirme l'**attachement** de la population agricole à son modèle de protection sociale **indépendante et adaptée** au monde agricole ;
- Conforte le **positionnement de la MSA** auprès des adhérents et dans les négociations avec les **pouvoirs publics** ;
- Renforce la MSA, son **principe de démocratie sociale, participative** et ses services aux adhérents et sur les territoires.

Quel intérêt pour l'adhérent d'avoir des délégués MSA ?

- **Connaître** son délégué pour relayer les besoins et les difficultés des adhérents ;
- **Bénéficier** d'actions variées sur les territoires (prévention santé, jeunes, seniors ...) ;
- **Faire porter les intérêts** de toutes les composantes des populations agricoles (actifs salariés et non-salariés, retraités, famille) et de la ruralité pour disposer de services adaptés ;
- Bénéficier d'actions coordonnées de la MSA avec les partenaires locaux pour **améliorer la qualité de vie** sur les territoires ;
- **Défendre la protection sociale agricole** et les territoires ruraux auprès des responsables politiques locaux et nationaux par la voix du président, du premier vice-président et des administrateurs des MSA.

**Pour structurer vos argumentations,
retrouvez les méthodes pour convaincre
sur votre espace de formation :**

ateliers-elu.msa.fr